

2017-UNAT-722, Auda

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat avait devant un appel contre les deux / 2016/106 / corr.1 et undt / 2016/106 / corr.2 qui ne concernaient pas la détermination du fond de la demande, mais plutôt le rejet de la demande de l'appelant pour l'intervalle Mesures de l'UNDT et certaines conduites de l'UNDT et de son registraire. Unat a jugé que les critiques de l'appelant sur la décision de l'UND de modifier son propre jugement étaient bien fondées alors que les corrections dépassaient les erreurs de bureau ou les erreurs résultant de tout bordereau ou omission accidentel; C'étaient des corrections inexpliquées qui ont modifié les principales conclusions du jugement et étaient inadmissibles, irrégulières et en violation de la doctrine Functus Office. Cependant, Unat a jugé que les corrections irrégulières n'étaient aucune conséquence préjudiciable et que l'appel devrait être rejeté pour ce seul motif. Unat a noté que les diverses causes d'action soulevées par l'appelant avaient été soulevées de manière incohérente, mais que comme il n'était pas légalement représenté, il n'était pas dans l'intérêt de la justice de le tenir de manière officielle et techniquement sur ce qu'il pouvait ou non avoir plaidé. Compte tenu de trois motifs possibles d'appel, Unat a détenu: que UNDT n'était pas compétent pour accorder une réparation provisoire; qu'il n'y avait aucune preuve à l'appui d'une conclusion selon laquelle l'appelant a été préjudiciable d'une manière ou d'une autre par le rejet de la demande de secours provisoire; Et, que même si le registraire, plutôt que UNDT, prenait irrégulièrement la décision de rejeter la demande de réparation provisoire, l'appelant n'a été mis en position pire que celle que la loi et les circonstances ont objectivement obligatoire. Unat a soutenu que l'appelant n'avait en aucun cas préjudiciable en étant tenu de refaire sa demande de secours provisoire. Unat a soutenu qu'il n'y avait pas de motifs valables ou de raisons pratiques pour remettre l'affaire à UNT pour réexamen. UNAT a rejeté l'appel et a confirmé le jugement de l'UNT.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur a contesté la décision de nommer un candidat pour un poste pour lequel il n'avait pas postulé. Undt a rejeté sa demande comme une rationne materiae à recevoir. UNDT a par la suite publié deux corrigenda (UNDT / 2016/106 / Corr. 1) et UNDT / 2016/106 / Corr. 2).

Principe(s) Juridique(s)

Les corrections à un jugement final qui vont au-delà de la corrige des erreurs de bureau ou des erreurs découlant de tout glissement accidentel ou omission, modifiant ainsi les principales conclusions d'un jugement, sont inadmissibles, irrégulières et en violation de la doctrine Functus Office.

Résultat

Appel rejeté sur le fond

Applicants/Appellants

Auda

Entité

DAGGC

Numéros d'Affaires

2016-959

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

3 Jul 2019

President Judge

Juge Murphy

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Questions liées aux jugements

Correction de l'arrêt

Droit Applicable

TCNU Statut

- Article 10.2

Jugements Connexes

UNDT/2016/106